

**ARRÊTÉ PORTANT INSCRIPTION SUR LE
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

Le Maire de Fondettes,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 30/06/2021,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	BOURDERON LOIC	01/09/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	2
Inscrits	0	1

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Fondettes, le 19 juillet 2024
Pour le Maire, le Conseiller Municipal délégué,


Gérard PICOT

Le Maire,
o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.